

Service Technique de l'Habitat

Monsieur [REDACTED]  
21 rue DOUDEAUVILLE  
75018 PARIS

N/Réf : H15030342  
Paris, le : 19 octobre 2016  
Objet : Immeuble sis à PARIS 18ème,  
21 rue DOUDEAUVILLE

Monsieur,

Pour répondre à votre demande, je vous précise que suite à la visite effectuée dans votre logement le 18 mars 2015 par Monsieur C [REDACTED] G [REDACTED], inspecteur de salubrité au Service Technique de l'Habitat, une mise en demeure avait été adressée le 7 avril 2015 à Madame J [REDACTED] B [REDACTED], propriétaire du logement que vous occupez, de prendre dans un délai de 3 mois, les mesures nécessaires pour faire cesser les désordres constatés, la situation constituant en effet une infraction à la réglementation sanitaire.

Une visite de contrôle réalisée le 26 août 2015 ayant révélé qu'aucune disposition n'avait été prise, un procès-verbal a alors été établi et transmis le 15 septembre 2015 à Monsieur le procureur de la République.

Je vous précise qu'entre les 2 constats, ni le propriétaire ni son gestionnaire n'ont pris contact avec le Service Technique de l'Habitat.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Ch [REDACTED] A [REDACTED]  
Conseillère technique